

**AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

AVIS vous est par la présente donné, par la soussignée, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), qu'une séance extraordinaire de la MRC de Portneuf se tiendra à la salle St-Laurent de la MRC située au 185, route 138 à Cap-Santé, le mardi 31 mars 2026 à 15 h 30, et que les sujets suivants seront traités :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 3.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Engagements des sommes résiduelles 2018-2025
- 3.2 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Dépôt au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) d'une version corrigée de la reddition de comptes 2024-2025
- 3.3 Entente culturelle 2025-2027 : Fonds Patrimoine et Culture 2026 – Dossiers recommandés
- 3.4 Soutien financier à Place aux jeunes en région (2025-2028)
- 3.5 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 3.6 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf (FSE) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Veuillez prendre note qu'en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si vous êtes tous présents.

Donné à Cap-Santé, ce 26 mars 2026.



Josée Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 31 mars 2026 a été signifié à chacun des membres du conseil de la MRC de Portneuf le 26 mars 2026, soit au moins trois jours avant le jour de ladite séance, et ce, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six (2026).



Josée Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière